



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 97**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- votants 17
- absents 2

**Du vendredi 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 16 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Approbation du projet de création d'un ponton de pêche à l'étang Barat à Bourbonne les Bains**

Etaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2022

Procurations : Christiane GOURLLOT à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT à Emilie BEAU

Etaient absentes excusées : Christiane GOURLLOT, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

**CONSIDÉRANT** que la Commune souhaite améliorer l'accès à la pratique de la pêche à l'étang Barat aux personnes à mobilité réduite,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire a été contacté par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDDAAPPMA) et l'Association des Pêcheurs de l'Apance concernant un projet d'aménagement d'un ponton de pêche aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) à l'étang Barat.

La réalisation du projet revient à la Commune, propriétaire de l'ouvrage. Le coût ressort à 21 809.00 € hors taxes. Il consiste en l'aménagement d'un ponton en bois avec garde-corps de chaque côté et la création d'une plateforme en béton tout autour de l'abri déjà existant.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de construction d'un ponton à l'étang Barat à Bourbonne les Bains.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 052-215200403-20221216-DEL2022\_97-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de construction d'un ponton à l'étang Barat à Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 décembre 2022

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE



Monsieur André NOIROT